France · 1er janv. 2027

Comptes des banques : crypto-actifs (ANC)

Pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2027, les banques appliquent de nouvelles règles comptables aux crypto-actifs dans leurs comptes sociaux. Le règlement de l'ANC précise où les classer au bilan et comment les évaluer. Une application anticipée est possible.

DATE D'APPLICATION	QUI LE DEMANDE	À QUI VOUS RÉPONDEZ	NATURE DE LA DEMANDE
1er janv. 2027	ANC (Autorité des normes comptables)	Commissaires aux comptes	Normes comptables

ÉTABLISSEMENTS CONCERNÉS

- Grand groupe bancaire
- Banque de taille moyenne
- Banque privée
- Financements spécialisés
- Institution financière publique

Fond plein : concerné. Pointillé : selon le statut ou l'activité.

REPÈRES

Le calendrier du texte.

9 janv. 2026	12 août 2026	3 sept. 2026	1er janv. 2027
Adoption par le Collège de l'ANC	Arrêté d'homologation	Publication au Journal officiel	Application

LE DÉTAIL

Ce qui change.

Où classer, comment évaluer

EXERCICES OUVERTS À COMPTER DU 1ER JANVIER 2027

JETONS DE MONNAIE ÉLECTRONIQUE	AUTRES CRYPTO-ACTIFS DÉTENUS	CRYPTO-ACTIFS DE TRANSACTION	PRÊTS ET EMPRUNTS
• Classés parmi les créances sur les établissements de crédit et assimilés	• Classés parmi les autres actifs • Coût d'acquisition, dépréciation ligne à ligne	• Évalués au prix de marché • Variations de valeur en résultat	• Le prêteur constate une créance, l'emprunteur une dette de restitution

Le règlement ANC n° 2026-02 du 9 janvier 2026 modifie le règlement n° 2014-07 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire. Homologué par arrêté du 12 août 2026 et publié au Journal officiel du 3 septembre 2026, il s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2027, avec une application anticipée possible.

Les jetons de monnaie électronique détenus sont classés parmi les créances sur les établissements de crédit et assimilés ; les autres crypto-actifs parmi les autres actifs. Les crypto-actifs de transaction sont évalués au prix de marché, avec les variations en résultat. Un second règlement, n° 2026-01, fixe les règles pour l'ensemble des entreprises.

NOTRE LECTURE

Le même jeton ne se comptabilise pas de la même façon selon qu'il est détenu pour compte propre, négocié ou prêté. La règle doit donc être portée par les schémas comptables, à partir de la nature de l'actif et de l'intention de gestion, et non corrigée à la main en fin de période.

CE QUE NOUS FAISONS

Traduction du règlement en schémas comptables, paramétrage des règles dans l'interpréteur comptable, états de synthèse et rapprochements avec les positions.

ANC | Crypto-actifs | Schémas comptables

INTERPRÉTATION COMPTABLE→

POUR ALLER PLUS LOIN

Sources officielles.

Légifrance, arrêté d'homologation du 12 août 2026	https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000054791025
ANC, règlement n° 2026-02	https://www.anc.gouv.fr/files/anc/files/1_Normes_fran%C3%A7aises/Reglements/2026/2026%20homologu%C3%A9/REGLT_2026_02_JO-site.pdf
ANC, présentation des deux règlements	https://www.anc.gouv.fr/reglements-anc-ndeg2026-01-et-anc-ndeg2026-02-du-9-janvier-2026

Liens vérifiés le 23 novembre 2026.